

QUESTIONS DIVERSES :**1. Eglise Saint Josse**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que les boiseries de l'autel de la vierge n'étant pas classées, les travaux de restauration d'un montant de 20.360,40 euros, ne pourront pas faire l'objet de subventions publiques. L'Abbé Virthe et l'association des amis de l'église Saint Josse ont été informés.

2. Antenne mobile

Les prestataires de la société FREE ont procédé à l'implantation de l'antenne jeudi 22 septembre. Monsieur le maire a déploré le manque d'organisation et a contacté Mme TURPIN de la Société FREE à ce sujet.

3. Point sur le budget 2022

Les recettes (229.496,85€) et dépenses (230.238,91€) de fonctionnement sont équilibrées et correspondent à environ la moitié du budget (478.487,57€).

En ce qui concerne les investissements, moins de la moitié du budget a été mandaté (129.920,00 € pour 444.700,00€ au budget). Les recettes (dotations et subventions) sont actuellement de 60.951,06€. Toutefois, plusieurs demandes de versement de subventions sont en cours (sente piétonne, radar pédagogique, église).

4. Eclairage public

Monsieur le maire constate qu'en 2021 le KWh était de 0,05€, qu'il est aujourd'hui de 0,10€ et qu'à la suite de renseignements pris auprès du SE60 il serait de 0,20€ en 2023.

Pour faire face à cette augmentation des coûts, il est indispensable d'envisager une diminution des consommations. Ont été évoqués : l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit, la diminution du nombre des lampadaires allumés, la modification des ampoules. Les propositions doivent tenir compte des infrastructures existantes et du coût de la mise en place de nouveau procédé.

Une rencontre aura lieu le mercredi 28 septembre à 14h avec le Syndicat SE60.

5. Gestion du cimetière

Les éléments actuellement en mairie ne permettent pas une bonne gestion du cimetière. Dans un premier temps, il est nécessaire qu'un nouveau plan soit effectué. Des devis ont été demandés dans ce sens.

Ultérieurement, une réflexion est à prévoir concernant la mise en place d'un outil informatique dédié au suivi des concessions.

6. Agrivoltaïsme

Le terme « agrivoltaïsme » désigne une pratique consistant à associer sur un même site une production agricole (maraîchage, élevage ou vigne) et, de manière secondaire, une production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques.

Le bail est de 40 ans et bénéficie à la région, au département, à la commune, à l'exploitant et au propriétaire.

Ce type d'installation est envisageable sur notre commune. Toutefois, il est à noter que le dossier d'instruction est long (environs 4ans) et qu'une modification du PLU est nécessaire.

Une réunion de présentation à destination des conseils municipaux de Parnes et Vaudencourt est à organiser.

La date du vendredi 21 octobre à 20h30 est retenue.

7. Noël des enfants

Les conseillers, sur proposition de M. RICHEVAUX, décident d'organiser une fête de Noël pour les enfants de la commune. Seront concernés tous les enfants jusqu'au CM2 inclus, quel que soit leur lieu de scolarisation. Mme CROSNIER et M. RICHEVAUX se sont portés volontaires pour l'organisation de cet évènement.